

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉCISIONS**

Année 2024

Décision du 30 mai 2024

05.2024-24	CYCLE DE L'EAU Marché à procédure adaptée « localisation de réseaux concessionnaire dans le cadre programme 2024 de renouvellement des réseaux AEP sur la commune de Saint-Hilaire de Clisson »
-------------------	--

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant la mise en concurrence organisée par Clisson Sèvre et Maine Agglo auprès de diverses entreprises pour la localisation de réseaux concessionnaire dans le cadre programme 2024 de renouvellement des réseaux AEP sur la commune de Saint-Hilaire de Clisson, en vue d'une comparaison de plusieurs offres,

Considérant que la société DETECT RESEAUX dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée, en sus de proposer l'offre économiquement la plus avantageuse,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de conclure un contrat pour la localisation de réseaux concessionnaire dans le cadre programme 2024 de renouvellement des réseaux AEP sur la commune de Saint-Hilaire de Clisson, avec la société DETECT RESEAUX sise 44 Allée des 5 Continents à Vertou, pour un montant de 7 545,30 € H.T. soit 9 054,36 € T.T.C. et pour une durée de 5 semaines après réception du bon de commande.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »